

ÉTAT DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2016

RECENSEMENT DES MARCHÉS DE TRAVAUX

OBJET DU MARCHÉ	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
TRANCHE DE 25.000 € H.T. À 89.999,99 € H. T.			
CRÉATION D'UNE VOIE POMPIERS	25/07/16	S.A.S. COLAS SUD OUEST 33700 MERIGNAC	68 678,00 €
TRAVAUX DE RÉNOVATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CHATEAU POUMEY			
LOT 1 - RESTAURATION PARQUETS	17/08/16	SA LIMOUZIN 33170 GRADIGNAN	7 026,35 €
LOT 2 – PEINTURE ET PLÂTRERIE	17/08/16	SARL DUCOS PEINTURE 33850 LEOGNAN	24 826,74 €
LOT 3 – TISSUS	17/08/16	MME FREDERIQUE FOURNIER 33000 BORDEAUX	25 327,41 €
LOT 4 – ÉLECTRICITÉ	17/08/16	SARL MC2 AQUITAINE ELEC 33600 PESSAC	1 245,10 €
TENNIS CLUB DE GRADIGNAN – REAMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CLUB HOUSE			
LOT 1 – DÉMOLITION - ASSAINISSEMENT – MACONNERIE – PLÂTRERIE – CARRELAGE	Déclaré infructueux		
LOT 2 – MENUISERIE BOIS (AVEC OPTION ALU POUR LES FENÊTRES)	24/08/16	SARL TWOBABZ 33310 LORMONT	25 021,80 €
LOT 3 – FAUX-PLAFOND EN DALLES	24/08/16	EURL C3P MULTISERVICES 33610 CESTAS	4 118,00 €
LOT 4 – ÉLECTRICITÉ	24/08/16	SAS JP FAUCHE 33610 CANEJAN	8 750,00 €
LOT 5 – PLOMBERIE – SANITAIRE	24/08/16	SAS LECOQ 33320 EYSINES	9 308,00 €
LOT 6 – PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOLS	24/08/16	SARL MINOS 33260 LA TESTE DE BUCH	6 506,00 €
TRANCHE DE 90.000 € H.T. À 5 224 999,99 € H. T.			
TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DE LA SALLE DE SPORT SAINT-GÉRY ET TRIBUNES ET DE LA SALLE JEHAN BUHAN			
LOT 1 – CHARPENTE	25/07/16	S.A.S. FREYSSINET 31241 L'UNION	224 613,58 €
LOT 2 – TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ	Lot déclaré infructueux		
LOT 3 – DÉSAMIANTAGE	25/07/16	S.A.S. BDS 33700 MERIGNAC	199 800,00 €
TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES ET ÉTANCHÉITÉ DES SALLES DE SPORTS SAINT-GÉRY ET JEHAN BUHAN	02/08/16	SARL STEIB 33160 SAINT MEDARD EN JALLES	559 981,40 €
TRAVAUX DE CLOTURES	12/09/16	SARL ALM JARDINS 33720 SAINT MICHEL DE RIEUFRET	Montant maximum : 30 000 €
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	05/12/16	SAS CEPECA CITEOS 33170 GRADIGNAN	Montant minimum : 50.000 € Montant maximum : 200.000 €
SUPÉRIEUR À 5 225 000,00 € H. T.			

NB : Les montants minimum et maximum sont des montants annuels